



Technicien de la Qualité

PROFESSIONNALISATION

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Marie-Laure MERCIER
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Anne LAMSDORFF
03 86 49 26 20
accueil.ies@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

Descriptif

Le Technicien Qualité est amené à faire la jonction entre la Direction et le reste de l'entreprise sur les questions de la qualité. Il gère le système documentaire, anime des réunions de travail et d'information, traite en direct avec clients et fournisseurs.

Il participe à la satisfaction client par le biais de l'amélioration continue de la qualité et à la mise en place du management de la qualité. Pour cela, il veille à l'information et l'implication de l'ensemble du personnel dans la démarche. Il a aussi pour mission la rédaction ainsi que la mise en œuvre de documents qualité. Il est chargé d'analyser les non-conformités sur les produits, les services ou les processus, d'animer des groupes de travail sur différents sujets d'amélioration.

Vos activités en entreprise

- Mettre en œuvre les normes qualité (notamment ISO 9001)
- Participer à la rédaction et au déploiement du système documentaire et en assurer la gestion régulière
- Utiliser des outils de la qualité
- Mener des audits qualité
- Animer des groupes de travail
- Sensibiliser le personnel

UNE FORMATION

Public concerné

- Niveau Bac+2 quelque soit le domaine.

Connaissances à acquérir

- Norme ISO 9001 et référentiels spécifiques (ISO TS 16949 - ISO 17025)
- Management par la qualité
- Outils et méthodes qualité
- Ecoute client
- Audits internes
- Connaissance globale de l'entreprise
- Gestion de projet
- Management

Technicien de la Qualité

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette formation peut être préparée en Formation Continue (FC), Congé Individuel de Formation (CIF) ou Droit Individuel à la Formation (DIF). Nous consulter.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site d'Auxerre
- L'alternance (1 à 2 semaines en formation, 2 semaines en entreprise)

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➔ Validation des études

- **Validation professionnelle :**
Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie homologué
"Technicien de la Qualité"

Titre homologué.

Modalités de délivrance du certificat : réussite aux épreuves, rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury comprenant des professionnels.

- **Validation universitaire :**

Inscription à l'Université de Bourgogne pour les titulaires d'un bac+2 à l'entrée de la formation. La formation est validée par une **Licence Professionnelle Management des Activités Support à la Production**, délivrée par l'Université de Bourgogne.

Modalités de délivrance : réussite aux épreuves et rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury comprenant des universitaires et des professionnels.

➔ Partenariat

Universitaire

- Université de Bourgogne

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail commun aux **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire et aux **demandeurs d'emploi de plus de 26 ans** permettant d'accéder à une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général, l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise **entre 6 et 12 mois**. Un accord de branche peut dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (nous consulter).

La rémunération varie de 55 % du SMIC au SMIC ou 85 % du minimum conventionnel, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Financement :

L'entreprise d'accueil bénéficie d'exonérations de charges sociales pour les jeunes de moins de 26 ans et les salariés de plus de 45 ans ainsi que de financements spécifiques. (Nous consulter).